

COMMUNE DE MALLEMOISSON  
Département des Alpes-de-Haute-Provence

**ARRÊTÉ**  
AR-2023-67

ARRETE DE VOIRIE ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX PAR  
L'ENTREPRISE AZUR CONNECT TECHNOLOGIE

**LE MAIRE DE MALLEMOISSON**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2 ;  
**Vu** le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1  
**Vu** la loi N° 89-143 du 22 juin 1989 et le décret N° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au code de la Voirie Routière et ses textes modificatifs ;  
**Vu** l'instruction Ministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992, et ses textes modificatifs ;  
**Vu** la demande présentée par l'entreprise AZUR CONNECT TECHNOLOGIES demeurant à 2 Avenue Gay Lussac, 13470 Carnoux en Provence, d'autorisation pour la réalisation de travaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique, création d'une infra fibre de 63 ml sur le domaine public n°870 Chemin des Paluds et n°920 Chemin des Paluds, 04510 Mallemoisson ;  
**Considérant** la demande d'AZUR CONNECT TECHNOLOGIES.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'entreprise d'AZUR CONNECT TECHNOLOGIES est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés sur sa demande.

**Article 2 :** La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté en agglomération pour une durée de 180 jours calendaires à partir du 28/08/2023.

**Article 3 :** Les prescriptions précitées seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise AZUR CONNECT TECHNOLOGIES.

**Article 4 :** le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire chargé des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier. Il sera également affiché dans la commune de Mallemoisson au lieu et place à cet effet. Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Le maire de la commune de Mallemoisson, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée :

- A Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence,
- A Monsieur le chef du centre de secours,
- Au pétitionnaire.

Notifié au pétitionnaire le :  
Signature



AzurConnect Technologies

43 rue de la Lauzière - ZA de la Lauzière - 04230 La Balie Neuve

Téléphone : 06 27 89 73 01

Siret : 814 592 192 000 29

21/08/2023

Le Maire,  
**Jean-Paul COMTE**